



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

MÉMORANDUM – CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 13-Mar-2012, 15:36
CMS/CFO: Sann Rada

À : Toutes les parties, dossier n° 002 **Date :** 2 mars 2012

DE : Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance

COPIE : Tous les juges de la Chambre de première instance ; la juriste hors-classe de la Chambre de première instance

OBJET : Mémoire actualisé concernant les prochaines audiences consacrées aux documents (12 - 19 mars 2012)

1. À la suite d'informations supplémentaires fournies par les parties, la Chambre de première instance a actualisé le contenu de son précédent mémorandum n° E172/1.
2. Comme elle l'a indiqué dans son mémorandum n° E172 notifié (en anglais et en khmer) le 21 février 2012, la Chambre de première instance, entendra, lors de la reprise des débats le 12 mars 2012 et selon les indications de temps précisées ci-après, la présentation d'arguments oraux par les parties concernant tous les documents qu'elles ont proposé de produire en ce qu'elles considèrent qu'ils revêtent une pertinence dans le cadre du premier procès dans le dossier n° 002 (voir les documents n° E109/1.1, n° E109/2.1, n° E109/4, n° E109/6.2) et qui n'ont à ce jour pas encore été débattus contradictoirement. Les parties seront invitées à présenter oralement leurs arguments en la matière en lieu et place du dépôt d'observations écrites.
3. Afin de faciliter leur déroulement, la Chambre de première instance précise que ces audiences porteront sur les catégories restantes de documents énumérées ci-dessous et qui comprennent des documents figurant au dossier :
 - Toutes les catégories de documents proposés par les co-procureurs qui n'ont pas été examinées au cours des précédentes audiences consacrées aux documents tenues du 16 au 19 janvier et le 16 février 2012, à savoir¹ :

¹ Comme prévu, la Chambre de première instance a comparé les documents référencés dans les notes de bas de page des paragraphes de la Décision de renvoi concernant la phase du procès relative aux structures administratives et au système de communication du régime du KD avec les catégories de documents proposés par les co-procureurs pour être débattus au cours des audiences qui se tiendront du 12 au 19 mars 2012. La Chambre confirme que tous les documents mentionnés dans les notes de bas de page correspondantes de la Décision de renvoi rentrant dans ces catégories ont fait l'objet de débats

A6 – Biographies rédigées sous le régime du KD : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.6 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.6 (41 documents) ;

A7 – Documents du régime du KD relatifs au commerce : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.7 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.7 (169 documents) ;

A8 – Dossiers du district de Tram Kak : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.8 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.8 (57 documents) ;

A9 – Registres de prisonniers à S-21 : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.9 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.9 (297 documents) ;

A10 – Aveux obtenus à S-21: tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.10 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.10 (345 documents) ;

A11 – Transcriptions des audiences du procès dans le cadre du dossier n° 001: tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.11 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.11 (12 documents) ;

A14 – Rapports de localisation de site : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.14 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.14 (2 documents) ;

A15 – Cartes et photographies : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.15 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.15 (461 documents) ;

A16 – Enregistrements audio et vidéo : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.16 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.16 (398 documents) ;

A17 – Documents relatifs aux communications internationales : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.17 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.17 (158 documents) ;

A18 – Articles de la presse internationale : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.18 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.18 (372 documents) ;

A19 – Articles scientifiques, rapports analytiques et livres : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.19 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.19 (231 documents) ;

A20 – Comptes rendus de commission rogatoire : tous les documents énumérés dans le Doc. n° E9/31.20 et présentés comme pertinents dans le Doc. n° E109/4.20 (112 documents).

- 10 des 25 documents proposés par les co-avocats principaux pour les parties civiles dans l'annexe révisée 7 a) i) figurant dans le Doc. n° E109/2.1 (selon le courriel transmis par les co-avocats principaux à la Chambre et aux parties le 27 février 2012, les 15 documents restants se recoupant avec les documents proposés par les co-procureurs ou ayant déjà été présentés à la Chambre). Ne seront pas examinés les documents mentionnés dans le document intitulé « *Inventory of all supporting documents from the Closing Order sections relevant for the first four segments of the trial* », comme expliqué dans le Doc. n° E109/2.1, qui seront examinés par la Chambre ultérieurement ;

lors des précédentes audiences consacrées aux documents. La Chambre n'entendra pas d'arguments relatifs à des documents indiqués dans des annexes qui lui ont déjà été présentés et à propos desquels elle s'est déjà prononcée. Les catégories de documents A12 et A13 feront l'objet d'une décision écrite de la Chambre et, par conséquent, ne seront pas discutées à l'audience à ce stade de la procédure.

- Le document restant proposé par la Défense de IENG Sary (mentionné dans le Doc. n° E109/6.2 sous le numéro D222/1.17) (le document n° D313/1.2.2 ayant déjà été produit devant la Chambre sous le numéro E3/88) ; et
 - Les 78 documents restants proposés par la Défense de KHIEU Samphan (voir le Doc. n° E109/1.1) (les dix documents suivants ayant déjà été produits devant la Chambre, à savoir le Doc. n° D28-Annexe (E3/21), le Doc. n° 13.2 (E3/182), le Doc. n° D201/8 (E3/43), le Doc. n° D200/3 (E3/64), le Doc. n° D200/9 (E3/67), le Doc. n° D125/160 (E3/58), le Doc. n° D167 (E3/42), le Doc. n° D199/20 (E3/96), le Doc. n° D166/166 (E3/35) et le Doc. n° D91/9 (E3/104)).
4. Tous les documents joints aux procès-verbaux d'audition des témoins ou parties civiles qui ont déjà déposé devant la Chambre de première instance à ce jour, ainsi qu'aux procès-verbaux d'audition des témoins, parties civiles et experts mentionnés dans le mémorandum n° E172 et appelés à déposer au cours des prochaines phases du procès, seront considérés comme ayant été présentés devant la Chambre avec la déposition de l'intéressé, sauf si les parties s'y sont opposées lors de la déposition.
5. À la suite de la réunion informelle des parties et de la juriste hors-classe de la Chambre de première instance tenue le mercredi 29 février 2012, la Chambre informe les parties que le temps dont elles disposeront est réparti de la façon suivante :
- Lundi 12 mars 2012* : Objections formulées par la Défense de NUON Chea à l'égard de tous les documents susmentionnés (séance de l'après-midi, après la lecture par les greffiers de la Chambre de première instance des paragraphes de la Décision de renvoi concernant la prochaine phase du procès) ;
- Mardi 13 mars 2012* : Objections formulées par la Défense de IENG Sary à l'égard de tous les documents susmentionnés (séance du matin) et objections formulées par la Défense de KHIEU Samphan à l'égard de tous les documents susmentionnés (séance de l'après-midi) ;
- Mercredi 14 mars 2012* : Objections formulées par les co-procureurs et les parties civiles à l'égard des documents susmentionnés proposés par les équipes de Défense (séance du matin, selon une répartition de temps dont les parties conviendront) et réponse des co-procureurs et des parties civiles aux objections de la Défense (séance de l'après-midi) ;
- Jeudi 15 mars 2012* : Réponse des co-procureurs et des parties civiles aux objections de la Défense (toute la journée) ;
- Lundi 19 mars 2012* : Réponse de toutes les équipes de Défense aux objections des autres parties (toute la journée, si nécessaire, selon une répartition de temps dont les équipes de Défense conviendront).
6. La Chambre a été saisie d'une demande des co-procureurs visant à ce que TCE-38 dépose devant la Chambre par liaison vidéo lors des audiences du matin devant se tenir début avril 2012 (Doc. n° E166/1). Plusieurs équipes de Défense ont informé la Chambre de leur intention de s'opposer à une audition de cet expert dans ces conditions. La Chambre est également saisie d'une demande de la Défense de IENG Sary visant à obtenir des documents plus complets de la part de TCE-38 avant qu'il fasse sa déposition, demande à laquelle les co-procureurs se sont opposés

(Doc. n° E172/2 et n° E172/3, respectivement). Afin que ces questions soient examinées en temps utile, la Chambre entendra les arguments oraux des parties à ce sujet dans l'après-midi du lundi 19 mars 2012 (si les débats prévus pour cette journée se terminent tôt) ou bien l'après-midi du mardi 20 mars 2012. La Chambre allouera aux parties le temps suivant :

Co-procureurs, avec le soutien des co-avocats principaux pour les parties civiles (sur la demande des co-procureurs d'entendre TCE-38 par liaison vidéo et sur leur opposition à la demande d'obtention de documents supplémentaires) : 90 minutes.

Défense de IENG Sary (sur la demande de ce dernier visant à obtenir de l'expert des documents supplémentaires et sur son opposition à l'audition de l'expert par liaison vidéo) et toute autre équipe de Défense se joignant à ses demandes : 90 minutes.

Un droit de réponse de 20 minutes (concernant ces deux questions) sera alors accordé aux co-procureurs, suivi d'un droit de réponse de 20 minutes pour la Défense de IENG Sary et toute autre équipe de Défense se joignant à elle.

Les co-procureurs et les co-avocats principaux pour les parties civiles, d'une part, et la Défense de IENG Sary et toute autre équipe de Défense se joignant à elle, d'autre part, conviendront respectivement entre eux de la répartition exacte du temps qui leur est alloué.

7. D'autres instructions seront données en temps utile tant en ce qui concerne l'examen de tous les nouveaux documents énumérés par les parties qu'en vue de la discussion, si nécessaire, des documents proposés par la Défense de NUON Chea (Doc. n° E131/1/13) et de ceux figurant aux annexes A12 et A13, une fois que la Chambre de première instance se sera prononcée sur la décision actuellement pendante devant elle à ce sujet. Les parties seront également invitées ultérieurement à compléter leurs listes de documents établies en juillet 2011 en indiquant lesquels des documents mentionnés dans leurs listes d'avril 2011 concernent plutôt les dernières phases du premier procès dans le dossier n° 002 (consacrées aux déplacements de la population (phases 1 et 2) ainsi qu'à toute autre catégorie de faits que la Chambre pourrait, de sa propre initiative, considérer comme entrant dans le cadre des faits objet du premier procès).

- [7]. La Chambre de première instance informe les parties que, conformément à la faculté dont elle dispose en application de la règle 91 *bis* du Règlement intérieur, elle a l'intention (après que les juges auront posé les premières questions) de confier aux co-procureurs la responsabilité d'interroger KAING Guek Eav, *alias* Duch, ainsi que tous les témoins concernés par la phase du procès relative au système de communication du régime du KD et visés dans le mémorandum n° E172 (en l'espèce, de TCW-480 à TCW-398). L'occasion d'interroger tous les témoins sera alors donnée aux autres parties, selon les modalités habituelles.